

Commune d'ASNELLES



Nombre de conseillers en exercice : 15 – présents : 10 votants : 10

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre à 19h, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE Maire.

Étaient présents : Mmes et Ms Choplet Jean-Claude, Lamandé Evelyne, Dispa Daniel, Bigot Christine, Godmet François, Monnier Maryse, Quesnel Aurélien, Sohier Clairette, Victor Viviane,

Étaient absents : M. Pouchain Gérard (a donné pouvoir à M. Alain Scribe), M. Cossé Yves (a donné pouvoir à M. Daniel Dispa), Mme Dapremont-Nölp Hélène (a donné pouvoir à Mme Evelyne Lamandé), Mme Motir Michèle (a donné pouvoir à Mme Viviane Victor), M. Felicijan Vladimir

Secrétaire de séance : M. François Godmet

N° 2014-47 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MENUISERIE AU CLUB DE LOISIRS NAUTIQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé le 16 juillet 2014 pour les travaux de rénovation et extension du CLNA (Centre de loisirs nautiques d'Asnelles).

Considérant que :

- ce projet fait l'objet d'une étude depuis 2011 par l'agence B2, maître d'œuvre,
- diverses subventions ont été accordées,
- la date d'exécution de l'opération a été prorogée pour permettre de redéfinir ce projet, notamment la subvention accordée au titre du CNDS pour l'aménagement d'un local technique, au 29 septembre 2014,
- l'ouverture des plis a eu lieu le 19 septembre 2014,
- l'agence B2 a remis son analyse concernant le lot N° 5 menuiserie, le 23 septembre 2014,
- le commencement des travaux peut être réalisé par le remplacement d'une porte d'accès au local technique prévu dans le lot menuiserie,

Vu l'urgence de commencer l'opération au regard de la subvention nécessaire à son équilibre financier,

Vu que la SARL Desfeux de Courseulles sur Mer est la seule entreprise à avoir remis sa candidature pour le lot menuiserie,

Vu la proposition du maître d'œuvre de retenir l'offre de l'entreprise Desfeux pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 3,

Le conseil municipal vote pour à la majorité des voix moins une abstention :

- retient l'offre de l'entreprise Desfeux, pour un montant de 19 922,94 € HT,
- charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs au marché de ce lot N° 5,
- note que les autres lots de ce marché feront l'objet d'une délibération ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h18

Suivent les signatures

Le Maire, M. Alain SCRIBE

